

PRO-JUSTITIA

PROCÈS-VERBAL D'ARRESTATION

L'an mil neuf cent ~~vingt-neuf~~ cinquante trois

, le vingt-troisième

jour du mois de novembre

Nous, NEVEJANS Daniel Officier de Police Judiciaire à compétence générale

en Territoire de Ruhengeri

Avons, en vertu de l'article 6 du Code de Procédure Pénale,

saisi le nommé K A C U R U Z I Alphonse , fils de Maganya (v)

et de Nyiransekuye (v) , originaire du Territoire de Rutshuru

chefferie Bwishya , sous-chefferie Bahizi

colline Kilinga , résidant à Goma (Kivu-Nord) C.E.C.

inculpé de détournement et abus de confiance et attendu que l'infraction commise par cet

indigène est punissable de-(1) plus de deux mois-(2) au moins six mois de servitude pénale et-(1) qu'elle est flagrante ou réputée telle - (2) que nous avons recueilli des indices sérieux de culpabilité nous l'avons fait conduire

à la prison de Ruhengeri.-

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,

arrêté le

par



D. NEVEJANS.-

(1) (2) Si la saisie se fait en dehors d'un rayon de 25 km. du lieu où se trouve l'autorité judiciaire chargée de poursuivre ou de réprimer l'infraction.

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri

Feuille de Route n°

du nommé HABIMPUFURA, policier
fils de XXXXXX, et de XXXXXX

originnaire de la chefferie de Ruhengeri
chefferie de Mulira

Territoire de Ruhengeri

Se rendant de RUHENERI à USUMBURA
pour une durée de Indéfinie

Motif : Service à un mm' GAKWAYA à la P.T. 000

Accompagné de XXXXXXXX

Impôt de capitation p.y

VISITE MÉDICALE : Ruhengeri - Ru, le 8 Octobre 1953

Ura, le 14-10-53
Gauthier Pison,

[Signature]

Le Commissaire de Police
L' ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT,
M. POCHET

[Signature]